

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'association du Planning familial de la marne (PF51), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, num de Siret 450 723 010 00028, sise 122 bis rue du barbâtre, 51100 Reims, représentée par sa Présidente, Madame RODIER Anne Marie,

D'UNE PART,

ET :

Le GHAM Groupement Hospitalier Aube – Marne, sis 16 rue des Récollets, 51120 Sézanne, représenté par son directeur, Monsieur HANIN David,

ET :

La Mairie de Sézanne, sise 7 Place de l'Hôtel de ville, 51120 Sézanne, représentée par son Maire, Monsieur HEWAK,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention partenariale vise à mettre en place des temps de permanences gratuits et anonymes à destination de la population sézannaise. Cette permanence est organisée dans le service des consultations externes de l'hôpital. La conseillère conjugale et familiale du PF51 assurera cette permanence. L'association du PF51 porte l'agrément EVARS, Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle.

Les objectifs de cette permanence sont les suivants : Promouvoir, Prévenir et lutter, Informer

-Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle. Cette mission comprend notamment :

a) Le délivrance d'informations et l'accompagnement à leur appropriation, sur les droits liés à la personne en matière de santé sexuelle et de sexualité, tenant notamment à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et à la prévention des infections sexuellement transmissibles ;

b) La conduite d'entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus à l'article L.2212-4 et plus généralement l'accompagnement des femmes envisageant de recourir ou ayant recouru à une interruption volontaire de grossesse ;

c) La proposition d'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans une approche globale, neutre et bienveillante ;

d) La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes ;

e) La promotion du respect des orientations sexuelles, des identités de genre, des personnes intersexuées ;

f) La promotion du respect de l'intimité des personnes âgées, des handicapées et de toutes les personnes vulnérables ;

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 051-215104985-20240523-2024_05_06-DE

g) La prévention des violences, notamment celles faites aux femmes sexuelles ;

-Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette mission comprend notamment :

a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ;

b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompue ;

c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ;

d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.

Le PF51 mettra à disposition des usagères et usagers, des préservatifs internes / externes, des tests de grossesse et des brochures spécifiques.

ARTICLE 2 : DUREE

La convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La fréquence des permanences est d'une fois par mois (sauf en août).

La permanence dure 3h, de 10h à 13h, le jeudi matin.

Cette fréquence pourra être revue dans le courant de l'année selon les disponibilités de la conseillère conjugale et familiale et les besoins.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Ces temps de permanences sont financés par la Mairie de Sézanne à hauteur de 214,50 € par mois soit un total annuel de 2 574 € qui seront versés au Planning Familial de la Marne sur présentation de facture, dans le cadre du Comité local pluridisciplinaire pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

A Reims, le 2024

La Présidente du Planning familial 51

Le Directeur du GHAM

Le Maire de Sézanne